

D.2023.10.02.3.3

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 2 octobre 2023

3 – PILOTAGE DU SCOT

3.3 : INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION N°2 DU SCOT

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre deux mille vingt-trois à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-trois, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
GASC Jean-Pierre LAIGNEAU Annette	TOPPAN Alain
LE MURETAIN AGGLO	
BERGIA Jean-Marc DESCHAMPS Gilbert	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
OBERTI Jacques	
GRAND OUEST TOULOUSAIN	
GUYOT Philippe	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

DELSOL Alain, représenté par M. DESCHAMPS
FOUCHIER Dominique, représenté par Mme LAIGNEAU
NOUVEL Honoré, représenté par M. ALEGRE
SUAUD Thierry, représenté par M. BERGIA
URSULE Béatrice, représentée par M. GASC

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO Véronique
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DOITTAU Véronique
DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno

ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FERRER Isabelle
FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-
Pierre
FOURCASSIER Thierry
GRIMAUD Robert
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
MOUDENC Jean-Luc
PERE Marc
PLANTADE Philippe

PORTARRIEU Jean-François
RODRIGUES Patrice
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SÉVERAC Philippe
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
TRAVAL-MICHELET Karine
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués

En exercice : 67

Présents : 9

Votants : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Pour rappel, les travaux de révision du SCoT, pilotés par le Bureau du Comité Syndical et un dispositif interne de « Bureau élargi », ont été les suivants :

- En 2018 et 2019 : des ateliers contributifs pour partager avec l'ensemble des acteurs concernés le fonctionnement du territoire et pour établir les bases du diagnostic.
- En 2020 et 2021 : l'identification des défis à relever et des premières orientations nécessaires au débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : modèle d'organisation territoriale, trame agro-naturelle, armature économique, commerciale et logistique, scénarios démographiques et économiques, besoins en mobilité, préservation des ressources.
- En 2022 : des temps d'échanges avec les personnes publiques associées et consultées, un premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), lors du comité syndical du 5 avril 2022, suivi du travail sur les orientations du DOO.
- En 2023 : des séances de travail du Bureau avec un objectif d'arbitrage politique sur plusieurs points du DOO (armature territoriale, urbanisme commercial, mobilités, protection des espaces naturels et agricoles).

Depuis la décision de prescrire la révision du SCoT en janvier 2018, plusieurs faits sont à considérer.

D'une part, la promulgation de la loi Climat et Résilience engage les territoires sur une trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Il convient de considérer dans ce cadre le SRADDET en cours de révision, lequel doit territorialiser les objectifs de la trajectoire ZAN et fixer des objectifs chiffrés au SCoT de la grande agglomération toulousaine. A ce jour, les travaux du SRADDET prévoient pour le SCoT de la grande agglomération toulousaine un taux de 52,9 % de réduction de la consommation des espaces pour la période 2021/2031. Ce chiffre devra être confirmé dans le document qui sera arrêté par la Région Occitanie et soumis à la consultation des personnes publiques associées puis à enquête publique, avant une adoption par la Région puis approbation par le Préfet de Région.

D'autre part, les données de mesure de la consommation foncière et de l'artificialisation, essentielles pour la finalisation de la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), vont évoluer en raison :

- o De changements de nomenclatures (tant pour les espaces agricoles, naturels et forestiers que pour l'artificialisation) actés par l'Etat, devant mieux refléter la réalité de l'occupation des sols. Les décrets d'application n'ont néanmoins pas encore été promulgués.
- o De l'actualisation des données de mesure (OCSGE) par un millésime 2022, (les données antérieures étant de 2019) permettant de répondre à l'exigence réglementaire de présenter les mesures de la consommation d'ENAF et de l'artificialisation des sols pour la période 2011-2021.

A ce jour :

- Le DOO n'est pas finalisé et les phases de concertation avec les EPCI, avec le grand public, avec les personnes publiques associées (Etat, Région, Département, intercommunalités, autorités organisatrices de la mobilité, chambres consulaires, SCoT limitrophes) et consultées (associations agréées de protection de l'environnement et associations locales d'usagers), nécessaires pour partager le projet avant son arrêt et les phases de consultation puis d'enquête publique, n'ont pas pu être préparées et menées.
- Le Programme d'Actions, document facultatif mais servant à la mise en œuvre ultérieure du SCoT, souhaité par les élus lors de la réinstallation du Comité syndical en 2020, n'a pas été examiné.

Afin d'être en capacité d'arrêter et d'approuver le projet de révision n°2 du SCoT de la grande agglomération toulousaine sous l'actuelle mandature, il est nécessaire :

- Dans un premier temps de cibler un nouveau débat sur le PAS lors du prochain comité syndical en décembre 2023, permettant notamment de considérer l'intégration de la commune de Fontenilles au périmètre du SCoT et au processus de révision, de considérer l'organisation de l'armature territoriale, de mettre à jour les dernières données les objectifs chiffrés de lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.
- Dans un second temps de démarrer, sur la base du PAS, du DOO et du Programme d'Actions finalisés et portés par les élus du SMEAT, la phase de concertation (concertation des intercommunalités membres intégrant une conférence des élus, concertation du public, concertation des personnes publiques associées et consultées).

La Présidente du SMEAT formule le souhait que chaque intercommunalité désigne un représentant d'une part pour poursuivre et faire aboutir le travail sur les documents d'urbanisme du SCoT, d'autre part pour l'accompagner lors des différentes procédures de concertation.

Pour rappel, et en application de la loi Climat et Résilience, la date limite de révision ou modification d'un SCoT est fixée à février 2027. Au-delà de cette date, les ouvertures à l'urbanisation seront suspendues jusqu'à l'entrée en vigueur du SCoT révisé en vertu de l'article L. 142-4 du code de l'urbanisme.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : PREND CONNAISSANCE du point d'information sur l'état d'avancement de la procédure de révision n°2 du SCoT de la grande agglomération toulousaine.

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente


Annette LAIGNEAU

